

FORMATION SSIAP 1 (INITIALE)

PRÉREQUIS OBLIGATOIRES POUR ENTRER EN FORMATION SSIAP 1

Pour accéder à la formation SSIAP 1, le candidat doit obligatoirement :

1. Être titulaire d'un des diplômes de secourisme suivants (à jour de validité) :
 - SST (Sauveteur Secouriste du Travail),
 - Ou PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1),
 - Ou PSE1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1),Le diplôme doit être daté de moins de 2 ans ou être recyclé à jour.
2. Fournir un certificat médical délivré par un médecin (généraliste ou du travail) attestant que le candidat est apte physiquement à exercer une activité professionnelle dans la sécurité incendie (daté de moins de 3 mois à l'entrée en formation).
3. Savoir lire, écrire et s'exprimer en français, pour suivre les enseignements théoriques et participer aux mises en situation pratiques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation SSIAP 1 a pour objectif de former des agents de sécurité incendie capables d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH), conformément à la réglementation en vigueur.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Prévenir les incendies par l'application des règles de sécurité incendie,
- Intervenir efficacement face à un début d'incendie ou lors d'une situation d'évacuation,
- Assister les personnes en danger et faciliter l'intervention des secours,
- Exploiter un poste de sécurité, effectuer des rondes et des contrôles,
- Appliquer les consignes de sécurité et gérer les systèmes de sécurité incendie (SSI),

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

- Entretien des moyens de secours et vérifier leur bon fonctionnement,
- Rendre compte par écrit ou oralement à sa hiérarchie ou aux services de secours.
 - Assiduité à l'ensemble des 70 heures de formation,
 - Réussite aux évaluations finales :
 - Épreuve théorique : QCM (questions à choix multiples),
 - Épreuve pratique : mise en situation professionnelle,
 - Les méthodes pédagogiques mobilisées (jeux de rôle, mises en situation, supports vidéo...),
 - Les modalités d'évaluation (QCM, mises en situation, évaluation continue...),
 - Présence d'un jury habilité par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou une structure agréée.

DURÉE DE LA FORMATION

La formation SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes – niveau 1) dure :

- 70 heures au total,
- Hors formation SST, Habilitation Électrique BS, BE initiale, examen et temps de déplacement visite pédagogique,
- En général réparties sur 10 jours ouvrés

Les modalités pédagogiques (présentiel, pratique, théorie, etc...)

CONTENU DE LA FORMATION

1. Le feu et ses conséquences
2. La sécurité incendie
3. Les installations techniques, rôle et missions des agents SSIAP
4. Concrétisation des acquis (exercices pratiques)

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

ÉVALUATION FINALE

- Examen théorique (QCM) et pratique (mise en situation)
- Devant un jury externe habilité

DELIVRANCE DU DIPLÔME SSIAP 1

Le diplôme SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes – niveau 1) est délivré à l'issue de la formation, sous réserve de la réussite aux épreuves finales, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Conditions de délivrance :

- Assiduité à l'ensemble des 70 heures de formation,
- Réussite aux évaluations finales :
 - Épreuve théorique : QCM (questions à choix multiples),
 - Épreuve pratique : mise en situation professionnelle,
- Présence d'un jury habilité par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou une structure agréée.

Le diplôme SSIAP 1 est valable 3 ans, renouvelable via une formation de recyclage ou de remise à niveau, selon la situation du candidat.

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'entrée en formation SSIAP 1 est possible sous un délai moyen de 7 à 30 jours, selon le calendrier des sessions et la complétude du dossier.

Procédure d'inscription :

1. Demande d'inscription par téléphone, email ou formulaire en ligne.
2. Transmission des pièces justificatives (pièce d'identité, certificat médical, diplôme de secourisme, etc.).
3. Étude du dossier par notre équipe pédagogique.
4. Validation de l'inscription et envoi de la convocation sous 48h après acceptation.
5. Entrée en formation selon les dates planifiées.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

DÉLAI MINIMUM D'ENTRÉE

7 jours après validation du dossier (si une place est disponible et si le dossier est complet).

DÉLAI MOYEN CONSTATÉ

Environ 2 à 4 semaines (selon les demandes de financement ou la disponibilité du stagiaire).

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Nos formations peuvent être prises en charge (en tout ou partie) par différents financeurs selon votre situation :

- France Travail (ex-Pôle emploi)
- OPCO de votre entreprise (ex : AKTO pour la sécurité privée)
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Région / Conseil Départemental
- Employeurs (Plan de développement des compétences)
- Mission Locale, Cap Emploi, etc.

Un accompagnement personnalisé est proposé pour le montage de dossier de financement.

PARTENAIRES FINANCEURS

Nous travaillons régulièrement avec les organismes suivants :

- France Travail
- AKTO / OPCO EP / Constructys / OPCO Santé
- Région Pays de la Loire (à adapter selon votre région)
- Pôle emploi entreprises
- CPF via <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>
- AGEFIPH (pour les personnes en situation de handicap)

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Pour les particuliers : paiement possible en plusieurs fois sans frais (jusqu'à 3 échéances).
- Pour les entreprises : facturation en début ou fin de session selon accord.
- Paiement par virement bancaire, chèque ou espèces (dans la limite légale).

Un devis et un contrat ou une convention de formation sont systématiquement établis avant toute inscription.

LES COORDONNÉES DE CONTACT

contact@harmonie-formation.com

09 84 21 02 85

Les conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, avec un référent handicap clairement identifié :

Madame KOUASSI, contact@harmonie-formation.com, 09 84 21 02 85.

www.harmonie-formation.com

4 RUE WATTMAN - 44700 ORVAULT

Tél. 09 84 21 02 85 - contact@harmonie-formation.com

SARL au capital de 2000€ - SIRET 91407824100025 - FR18914078241 - Code APE 8559A
Déclaration d'activité sous le numéro 52440983344